

AUTORISATION DE VÉGÉTALISER ACCORD DU PROPRIÉTAIRE

Dans le cas d'une plantation en pleine-terre en façade de bâtiment :

Je soussigné(e),,

(co)propriétaire du logement situé à l'adresse suivante :
.....
.....

autorise l'actuel locataire Mr/Mme..... , à végétaliser le pied de mur du logement.

Dans le cas où le logement en question fait partie d'une copropriété, il est nécessaire d'avoir l'accord de tous les autres copropriétaires. Dans ce cas, tous les propriétaires devront signer cette autorisation.

Il est également recommandé au propriétaire d'ajouter une clause d'entretien dans le bail afin de pérenniser les dispositifs végétaux en cas de changement de locataire.

Adresse mail :.....
N° téléphone :.....

Par la présente autorisation, je reconnais avoir lu et approuvé le règlement de végétalisation et je certifie sur l'honneur que les informations fournies sont exactes.

Date et signature du/des (co)propriétaire(s) (le cas échéant, précisez le nombre exact de copropriétaires) :

Données à caractère personnel

La Ville d'Auxerre, représentée par son maire, recueille des données personnelles nécessaires à la délivrance de la convention de végétalisation du domaine public. Vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'un droit à la limitation du traitement de vos données, en vous adressant par courriel à l'adresse environnement@auxerre.com ou par téléphone au 03.86.52.39.02.

Pour une information complète sur le traitement de vos données personnelles, vous pouvez consulter le règlement de l'opération.